

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)**  
**SEANCE du 24 Mars 2025**

*Nombre de conseillers : en exercice : 11      présents : 09      votants : 09*

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars à-vingt heures trente, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2025

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mme BRUNAUD Marion, Mr CZAPNIK Marc, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr TALABAZA Christian, Mr AUZANNE Didier, Mr PENOT Dominique, Mr CHAMBELLANT Nicolas

Absents excusés :

Absents non excusés : Mr ABIAN Vincent, Mr PINET Franck

Procuration :

A été élu secrétaire de séance : Mr TALABAZA Christian

### **1 – Approbation du PV en date du 05 Février 2025**

Le procès-verbal en date du 05 Février 2025 est approuvé à l'unanimité

### **2- Répartition des frais de chauffage des logements**

Cette dernière annule et remplace la délibération du 5 Février 2025

Monsieur le Maire propose une nouvelle clé de répartition des frais de chauffage auprès des locataires des bâtiments communaux suite à l'installation de la nouvelle chaufferie et la location de l'appartement n° 2 au cours de la saison 2024/2025 comme suit :

- Sont pris en compte les frais de combustible (bois + fuel) de l'année N-1 et les frais d'entretien courant sur la chaufferie de l'année N-1
- 5.2 % des frais N-1 pour le logement 1 au-dessus de l'école
- 4.1 % des frais N-1 pour le logement 2 au-dessus de l'école
- 0.7 % des frais N-1 pour le logement 3 au-dessus de l'école
- 1 % des frais N-1 pour le logement 4 au-dessus de l'école
- 7.9% des frais N-1 pour la Poste
- 81.1 % des frais N-1 à la charge de la mairie

Les appels d'acompte seront des mois de novembre à avril avec une régularisation au mois de mai.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la nouvelle clé de répartition comme indiquée ci-dessus.

### **3- Etude devis :**

- Photocopieur école

Le Maire explique que le photocopieur de l'école a besoin d'être remplacé et présente le devis de la société RICOH :

- pour une proposition d'achat à 2 700.00 € HT soit 3 240 € TTC et environ 90 € HT trimestriel pour la maintenance.
- pour une proposition de location sur 4 ans (277 € HT par trimestre) ou 5 ans (260 € HT par trimestre).

Le conseil accepte à la majorité la proposition d'achat.

- Achat véhicule et remorque

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau véhicule ainsi qu'une remorque et propose les devis de la SAS MARMION de Chéniers :

la fourniture d'un véhicule d'occasion de marque Kangoo de 2016 (environ 60 000 km) équipé d'un attelage et d'une galerie pour un montant de 9 200 € HT soit 11 040 € TTC.

- la fourniture d'une remorque 2 essieux de marque Lider (PTAC : 500 kg) pour un montant de 1 250 € HT soit 1500 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de la SAS MARMION pour l'achat d'un véhicule Kangoo et d'une remorque.

- Achat broyeur de végétaux

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter un broyeur de végétaux et propose le devis de la SARL RICARD et Fils de Lourdoueix St Pierre pour un montant de 5 582,50 € HT soit 6 699,00 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de la SARL RICARD et Fils pour l'achat d'un broyeur de végétaux.

- Réparation tracteur

Le maire fait part au conseil municipal que le tracteur Valtra a besoin de réparation (jante arrière) Il présente le devis du garage DUBRANLE d'Azerables pour un montant de 1 597.10 € HT soit 1 916.52 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

- Subvention Coopérative Scolaire

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de verser une subvention à la Coopérative Scolaire de FRESSELINES pour l'achat de plants de fleurs pour un montant de 300 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

- Proposition d'encart publicitaire dans le guide vacances de La Montagne

Le maire explique au conseil municipal qu'il a été contacté par le journal La Montagne pour une proposition d'encart publicitaire dans le guide de vacances en Creuse.

Les tarifs pour une parution annuelle sont : ¼ page 375 €, ½ page 675 € et une page entière 1 200 €.

Le conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette proposition.

#### 4 – Préparation budget

L'excédent de fonctionnement 2024 est confirmé à hauteur de 127 189.83 €. En investissement le déficit est de 65 721.07 € mais il est compensé par les restes à réaliser, ce qui en théorie ramène la situation budgétaire à 5 929.18 €

Il sera donc nécessaire de prévoir une somme importante pour alimenter la section d'investissement (environ 250 000 €).

Des lignes de crédit sont ouvertes pour les achats acceptés. Prévisions de recettes : les dotations de l'état ne sont pas encore connues. Pour ce qui concerne les impôts locaux, le maintien des taux actuels apporterait une recette de 238 280 €.

Il n'est pas formulé de remarques particulières.

#### 5 – Questions diverses

##### 1) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Maire explique que le PLUI est en phase finale et qu'une enquête publique de 2 mois aura lieu en fin d'année 2025 avec des permanences à la mairie. Il conseille également à la population de venir consulter le projet.

2) Le Maire donne lecture du courrier de Mr Alain PUYGRENIER qui propose d'installer une boîte à livres de poésie dans le bourg. Il propose également de confectionner cette boîte.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

La séance est levée à 22 h 30

Secrétaire de Séance  
TALABAZA Christian

PV du 24 Mars 2025

Le Maire,  
DUGENEST Jean-Claude

